

Emploi et Solidarité sociale

Cahier explicatif du budget de dépenses

2009-2010

**Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières,
matérielles et informationnelles**

Direction générale des services à la gestion

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

21 avril 2009

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

CAHIER EXPLICATIF DU BUDGET DE DÉPENSES 2009-2010

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

<u>PROFIL DU MINISTÈRE</u>	5
1. Présentation du portefeuille Emploi et Solidarité sociale.....	6
1.1. La mission	6
1.2. L'offre de service	7
1.3. Les clientèles	7
1.4. Les partenaires	7
2. La capacité organisationnelle du Ministère	8
3. Les enjeux stratégiques	9

STRUCTURE DU MINISTÈRE

10

1. Figure 1 - Ventilation des effectifs à temps complets du MESS pour 2009-2010.....	11
2. Le Ministère et sa structure.....	12
Programme 03 – Administration	12
3. L'organisation administrative supérieure du MESS	15
4. Les agences et les directions générales	15
5. Les directions régionales.....	16
6. Les centres locaux d'emploi	16
7. Bureau de la Capitale-Nationale	17
8. Le personnel.....	18
9. Figure 2 - Tableau comparatif de l'effectif autorisé du MESS.....	19

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE

20

1. Figure 3 - Répartition du budget de dépenses par grand secteur de dépenses pour 2009-2010.....	21
2. Explication de l'écart entre le budget original de dépenses 2008-2009 et le budget de dépenses comparatif 2008-2009 apparaissant au Livre des crédits 2009-2010.....	21
3. Synthèse des variations budgétaires entre 2008-2009 et 2009-2010	22
4. Comparaison du budget de dépenses prévu par programme pour 2009-2010 et du budget de dépenses comparatif 2008-2009	23

Programme 01 – Mesures d'aide à l'emploi.....

24

Élément 01 – Mesures d'aide à l'emploi

24

Élément 02 – Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants

26

Élément 03 – Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi

26

Programme 02 - Mesures d'aide financière

27

Élément 01 – Aide aux personnes et aux familles

28

Élément 02 – Action communautaire

30

Élément 03 – Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris.....

31

Élément 04 – Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi

32

<u>Programme 03 – Administration</u>	33
<u>Élément 01 – Direction</u>	33
<u>Élément 02 - Services à la gestion</u>	34
<u>Élément 03 - Centre de recouvrement</u>	35
<u>Élément 04 – Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens</u>	35
<u>Élément 05 – Administration des mesures d’aide à l’emploi et d’aide financière</u>	36
<u>Élément 06 – Politiques</u>	37
Programme 04 – Promotion et développement de la Capitale-Nationale	37
Élément 01 – Développement de la Capitale-Nationale.....	37

INTRODUCTION

L'étude du budget de dépenses en commission parlementaire permet l'examen des orientations, des politiques, des programmes, des mesures et des activités d'un ministère. Le cahier explicatif du budget de dépenses est un outil qui aide plus particulièrement à comprendre la composition budgétaire et organisationnelle qui sous-tend les programmes et activités ainsi que leur évolution par rapport à l'année précédente.

Ce document présente le profil du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ses ressources financières et explique l'évolution du budget de dépenses de 2008-2009 à 2009-2010 pour chaque programme et élément de programme.

Au chapitre des ressources financières, la composition du budget de dépenses comparatif 2008-2009 est précisée par rapport au budget de dépenses original 2008-2009. Suivent une synthèse des variations budgétaires entre 2009-2010 et 2008-2009, les comparaisons du budget de dépenses 2009-2010 par programme en fonction du budget comparatif 2008-2009 et de la dépense probable 2008-2009. Enfin, chaque programme est présenté en expliquant pour chacun de ses éléments : son principal objectif, l'aspect légal, l'évolution des coûts, la clientèle et le coût moyen mensuel, s'il y a lieu, ainsi que les explications des variations du budget de dépenses.

Explications des termes apparaissant dans ce document :

- Budget de dépenses comparatif 2008-2009

Le budget de dépenses comparatif 2008-2009 tient compte des changements de structure, des variations d'effectifs au cours de 2008-2009, de certains ajustements de dépenses (transferts entre ministères), des virements budgétaires entre programmes et éléments de programmes.

- Crédits 2009-2010

Les crédits portent sur le budget de dépenses et les investissements dont le déboursement grève les sommes versées au Fonds consolidé du revenu mais exclut l'amortissement relié aux investissements en immobilisations.

- Budget de dépenses 2009-2010

Le budget de dépenses regroupe les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres ».

- Budget d'investissements

Le budget d'investissements comprend les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, Placements et Avances ». Les investissements en immobilisations sont capitalisés et seul l'amortissement est inscrit à la dépense de l'année dans la supercatégorie « Fonctionnement » du budget de dépenses.

Note

Dans le seul but d'alléger la présentation et la lecture de ce document, la forme masculine a été utilisée. Elle désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

PROFIL DU MINISTÈRE

1. Présentation du portefeuille Emploi et Solidarité sociale

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été créé par décret gouvernemental le 18 février 2005 à même les composantes de l'ancien ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille créé le 29 avril 2003. Le Ministère, par l'intermédiaire du réseau Emploi-Québec, assure la gestion des services publics d'emploi et de solidarité sociale.

1.1 La mission

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale participe à la prospérité économique du Québec et au développement social du Québec en :

- contribuant à l'équilibre du marché du travail;
- soutenant le développement et la pleine utilisation des ressources humaines;
- luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale et
- soutenant la concertation en matière d'action communautaire et bénévole.

À cette fin, le Ministère offre ses services aux clientèles suivantes :

- l'ensemble des personnes en emploi et sans emploi;
- l'ensemble des personnes et des familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;
- les entreprises;
- les nouveaux parents;
- les organismes communautaires.

Le Ministère travaille de concert avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont notamment la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de la main-d'œuvre et les collectivités locales. De plus, il coordonne son action à celle d'un ensemble de ministères et d'organismes à vocation sociale et économique.

En matière de solidarité sociale, la mission du Ministère vise à développer et à préserver la solidarité sociale au sein de la société québécoise, d'une part en attribuant une aide financière aux ménages dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins et, d'autre part, en aidant les personnes à résoudre les problématiques qui constituent un frein à leur insertion sociale et économique.

Le volet social de la mission du Ministère se réalise également à travers les interventions du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales qui relève de la responsabilité du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le Secrétariat administre deux fonds spéciaux : le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et le Fonds québécois d'initiatives sociales. Le Secrétariat remplit également des mandats interministériels relatifs au soutien gouvernemental au milieu communautaire et assure la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social au Québec*. Dans la même veine, il veille à l'actualisation des orientations gouvernementales en matière d'action bénévole. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est en outre responsable de l'administration du Régime québécois d'assurance parentale et de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En matière d'emploi, cette mission consiste à promouvoir l'emploi et le développement de la main-d'œuvre disponible et à contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. Elle doit en outre assurer un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre et contribuer à la réduction du chômage, de l'exclusion sociale et professionnelle, de même qu'à la diminution des pertes d'emplois et de l'instabilité de l'emploi. De plus, la mise

en œuvre du Pacte pour l'emploi permettra notamment de privilégier la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail.

1.2 L'offre de service

L'aide et les services offerts à la population par le Ministère peuvent être regroupés de la façon suivante :

Les services de base

- les services de placement;
- les services liés au développement de la formation et à la qualification professionnelle de la main-d'œuvre;
- les services d'information sur le marché du travail, qui contribuent à réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- l'aide financière de dernier recours pour les personnes démunies et les familles à faible revenu.

Les services spécialisés

- les services aux personnes et aux entreprises qui font face à des difficultés particulières (accompagnement social, préparation pour l'emploi, insertion et maintien en emploi, stabilisation et création d'emplois).

Les autres leviers d'intervention

- les services d'intervention sectorielle;
- l'administration du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- l'administration du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome;
- l'administration du Régime québécois d'assurance parentale.

1.3 Les clientèles

Le Ministère consacre des efforts importants au soutien du revenu des personnes démunies, avec ou sans contraintes à l'emploi, et à leur insertion sociale et professionnelle, de même qu'au maintien du revenu des familles à faible revenu. Il offre également des services aux personnes en emploi ou sans emploi, aux entreprises québécoises, ainsi qu'aux collectivités locales, de même qu'aux nouveaux parents.

1.4 Les partenaires

Les relations partenariales du Ministère se manifestent d'abord par l'intermédiaire d'instances nationales, régionales, locales et sectorielles qui collaborent à la réalisation d'objectifs communs et à la recherche de solutions mutuellement avantageuses dans le domaine de la main-d'œuvre, de l'emploi et du soutien aux familles. Le partenariat s'exerce au sein d'instances telles que la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail qui sont étroitement associés à la gestion d'Emploi-Québec quant à l'élaboration des politiques d'emploi et de main-d'œuvre, à la définition de stratégies et d'objectifs, au choix des priorités, à la détermination des critères de répartition des ressources ainsi qu'au suivi du Plan d'action d'Emploi-Québec, au suivi budgétaire et à l'évaluation des résultats.

Le Ministère coordonne aussi son action avec celle d'un ensemble de ministères et d'organismes à vocation sociale et économique et offre des services en association avec les diverses composantes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, les organismes locaux, régionaux et sectoriels ainsi que les ressources communautaires travaillant dans les domaines de l'emploi et de la main-d'œuvre, de la lutte contre la pauvreté et du soutien aux personnes vulnérables. À cet effet, la mise sur pied du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale constitue le principal outil prévu par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin de guider l'action de la société québécoise en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Enfin, le Comité de gestion de

l'assurance parentale est aussi un partenaire du Ministère à la suite de l'entrée en vigueur du Régime québécois de l'assurance parentale.

2. La capacité organisationnelle du Ministère

Le Ministère se doit de tenir compte de la conjoncture économique et poser les actions nécessaires pour maximiser les retombées positives de ses interventions sur les personnes et les entreprises et contribuer à résoudre des problématiques plus lourdes telles que la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour réaliser sa mission et faire face aux nombreux défis qui l'interpellent, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut compter sur des forces présentes dans l'organisation et sa grande capacité à adapter ses interventions aux besoins de ses clientèles.

Parmi les atouts dont le Ministère dispose, on doit mentionner tout d'abord ses deux missions qui lui permettent d'agir tant en matière de solidarité sociale que d'aide à l'emploi. Ainsi, la clientèle en matière d'emploi est desservie par le réseau d'Emploi-Québec. Les missions solidarité sociale et emploi favorisent le développement d'une offre de service intégrée qui tient compte des besoins réels des personnes ou des familles au regard de l'investissement social et professionnel tout en favorisant l'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins du marché du travail et le développement de l'emploi. Le Ministère a procédé à la convergence des services d'emploi et de solidarité sociale. L'offre de service intégrée est répartie sur l'ensemble du territoire québécois à travers les activités de 17 directions régionales, de ses 147 centres locaux d'emploi (CLE), de ses 7 points de services et de ses 11 centres spécialisés dont notamment 2 Centres de communication avec la clientèle située en Gaspésie et en Mauricie, d'un Centre d'assistance au placement. De plus le Ministère administre le Régime québécois d'assurance parentale par le biais de 3 points de services, soit à Rouyn-Noranda, à Québec et à Sainte-Anne-des-Monts.

Si on exclut le service de la dette, le Ministère gère la troisième enveloppe budgétaire en importance du gouvernement. Un de ses défis consiste à maximiser les retombées de ses interventions au bénéfice de la clientèle en effectuant des choix qui permettent notamment d'aider le plus grand nombre de personnes à retrouver leur autonomie financière en intégrant le marché du travail.

Le Ministère a comme objectif de tirer le maximum des budgets mis à sa disposition en tenant compte des planifications locales, régionales et nationales et en réallouant le cas échéant les ressources en fonction de ses priorités reliées à son offre de service et également des impacts dans les régimes d'aide financière de dernier recours et d'assurance-emploi.

3. Les enjeux stratégiques

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a déposé au printemps 2008 son plan stratégique 2008-2011. Les enjeux stratégiques présentés ici, reposent sur les choix budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale et, ils sont les suivants :

- la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par le marché du travail : « Le pacte pour l'emploi »;
- une société qui favorise la contribution des divers acteurs socioéconomiques;
- une administration efficiente et centrée sur les besoins de sa clientèle.

Le Ministère présente ci-dessous les choix budgétaires se rapportant à chacun des enjeux stratégiques sur lesquels celui-ci mettra l'accent au cours de l'année financière 2009-2010.

Orientation 1 Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail

- Intégration en emploi de tous les bassins de main-d'oeuvre;
- Valorisation et incitation au travail pour la clientèle de l'assistance-sociale.

Orientation 2 Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité

- Soutien de la formation en entreprise;
- Mobilité de la main-d'œuvre.

Orientation 3 Lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale et économique des citoyennes et des citoyens les plus démunis

- Coordination gouvernementale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Orientation 4 Favoriser l'engagement des communautés en faveur de l'action communautaire et bénévole

- Soutien au développement et à la concertation en matière d'action communautaire et d'action bénévole.

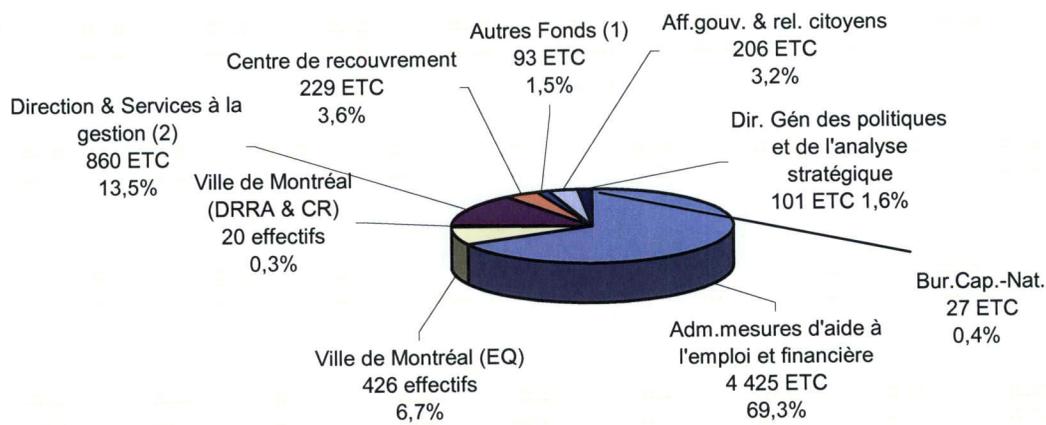
Orientation 5 Créer un environnement stimulant pour le personnel et moderniser l'offre de service

- Le personnel : un atout essentiel;
- Diversification et optimisation des modes de prestation de services.

STRUCTURE DU MINISTÈRE

1. Figure 1 – Ventilation des effectifs à temps complet (ETC) du MESS pour 2009-2010

Le tableau suivant présente la ventilation des 5 941 ETC autorisés totaux du Ministère et les 446 effectifs prêtés au MESS par la Ville de Montréal pour l'année 2009-2010 :



1. Inclut le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome du Québec (32 ETC) et le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (61 ETC).
2. Inclut la direction du Ministère (202 ETC) et la Direction générale des services à la gestion (658 ETC dont 296 ETC pour la Direction générale adjointe du Régime québécois d'assurance parentale).

Note : Le MESS étant reconnu comme un Centre interministériel de services partagés (CISP), les effectifs de certaines unités rendent des services administratifs notamment au ministère du Travail et à certains des organismes du portefeuille. Des services sont aussi rendus au Conseil de gestion de l'assurance parentale, au ministère de la Famille et des Aînés et à son portefeuille, ainsi qu'à d'autres ministères et organismes du gouvernement. Les principaux services rendus par le MESS en tant que CISP sont notamment en matière de ressources humaines, financières et matérielles.

2. Le Ministère et sa structure

La structure administrative

La structure des éléments de programme budgétaire correspond à la structure administrative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vigueur le 12 janvier 2009.

Programme 03 – Administration

Élément 01 - Direction

- Cabinet du ministre
- Cabinet du sous-ministre
- Bureau du sous-ministre
 - Direction de la planification et de la modernisation
 - Bureau de coordination en Sécurité civile
- Bureau de la Capitale-Nationale
 - Administration et Aide financière
 - Développement régional
- Direction des affaires juridiques
- Direction des ressources humaines
 - Direction adjointe
 - Service des relations du travail
 - Service du développement des personnes et de l'organisation
 - Service de la santé des personnes et des politiques
 - Service de la gestion de la main-d'oeuvre
- Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives
- Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
 - Direction adjointe
 - Direction des activités de soutien aux initiatives sociales et à l'action communautaire

Élément 02 - Services à la gestion

- Direction générale des services à la gestion
- Direction générale adjointe du Régime québécois d'assurance parentale
- Direction du développement et du soutien de l'assurance parentale
 - Centre de services à la clientèle du RQAP
 - Service des opérations – Rouyn-Unité A
 - Service des opérations – Rouyn-Unité B
 - Service des opérations – Québec
 - Service des opérations – Sainte-Anne-des-Monts
 - Service du traitement des documents et du soutien administratif
- Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières, matérielles et informationnelles
 - Secteur du budget
 - Secteur des imprimés administratifs
 - Direction des opérations financières et contractuelles
 - Service de la comptabilité et des contrôles financiers
 - Direction de la gouverne des technologies de l'information
 - Direction de la gestion des espaces et des services auxiliaires
 - Services auxiliaires
 - Service de la gestion documentaire et environnementale

Élément 03 - Centre de recouvrement

- Direction générale du Centre de recouvrement
 - Direction des services de premières lignes
 - Direction du soutien à la performance et aux opérations
 - Direction des services spécialisés
 - Centre de services de Québec

- Centre de services de Longueuil
- Centre de services de Montréal

Élément 04 – Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens

- Direction générale des affaires gouvernementales et des relations avec les citoyens
 - Direction de la révision et des recours administratifs
 - Service du Centre
 - Service de l'Ouest
 - Service de la Ville de Montréal
 - Service de l'Est et de la révision médicale
- Direction des communications
 - Service des moyens de communication
 - Service conseil stratégique en communication
- Bureau des renseignements et plaintes
- Direction des affaires canadiennes et internationales
- Secrétariat Entraide – Secteurs publics et parapublics

Élément 05 – Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière

Commission des partenaires du marché du travail

- Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail
- Direction générale du développement de la main-d'oeuvre
 - Direction du soutien au développement de la main-d'oeuvre
 - Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle
 - Direction adjointe
 - Direction de la qualification réglementée

Emploi-Québec

- Bureau de coordination de la vision organisationnelle
- Direction générale adjointe des mesures et des services
 - Direction des mesures et des services de solidarité sociale
 - Direction des mesures et des services d'emploi
 - Direction de l'évolution des systèmes informatiques et de la prestation de services
 - Service du développement des systèmes informatiques
 - Service du support de la continuité et de l'évolution des systèmes informatiques
- Direction générale adjointe de la planification, de la performance et de l'information sur le marché du travail
 - Direction de la planification des stratégies et de l'information de gestion
 - Direction du CETECH et de l'information sur le marché du travail
 - Direction de la conformité et de la performance
 - Direction de la conformité et de l'assurance qualité
- Direction générale aux opérations
- Direction du soutien aux opérations et des ressources communautaires
 - Service du soutien au réseau
 - Direction du placement
- Direction du budget et des services administratifs
- Direction des stratégies clientèles et des projets ministériels
- Île de Montréal
- Direction générale adjointe aux opérations – Métropole
 - Laval
 - Lanaudière
 - Laurentides
 - Montérégie
- Direction générale adjointe aux opérations – Régions
 - Bas St-Laurent
 - Saguenay – Lac St-Jean
 - Capitale-Nationale
 - Mauricie et Centre d'assistance au placement
 - Estrie
 - Outaouais
 - Abitibi-Témiscamingue

- Côte-Nord
- Nord-du-Québec
- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- Chaudière-Appalaches
- Centre-du-Québec
- Direction de l'administration du Centre de communication avec la clientèle

Élément 06 – Politiques et analyse stratégique

- Direction générale des politiques et de l'analyse stratégique
- Direction générale adjointe des politiques et de la prospective
 - Direction des politiques d'emploi
 - Direction des politiques de main-d'œuvre
 - Direction des politiques sociales
 - Direction des politiques de sécurité du revenu
- Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
 - Direction de l'évaluation
 - Direction de la recherche
 - Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations

3. L'organisation administrative supérieure du MESS

La structure administrative du Ministère reflète l'existence de deux agences gouvernementales, Emploi-Québec et le Centre de recouvrement, de quatre directions générales et de certaines unités administratives directement rattachées au sous-ministre, en raison de leur importance stratégique pour les autorités ministérielles, de leur impact sur l'ensemble de l'organisation ou de leurs responsabilités particulières : la Direction des affaires juridiques, la Direction des ressources humaines, la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives et le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. Finalement, le Bureau de la Capitale-Nationale relève également de la structure administrative du Ministère.

4. Les agences et les directions générales

Emploi-Québec, constituée en une seule agence, regroupe les structures des services aux citoyennes et citoyens. Ce réseau intégré constitue la porte d'entrée de l'ensemble des clientèles servies par le Ministère. Pour les personnes prêtes à occuper un emploi ou à entreprendre des démarches vers l'emploi, elle offre une gamme de services visant à les soutenir dans leurs démarches et à les mettre en contact le plus rapidement possible avec le marché du travail. Pour les personnes qui ne peuvent pas, dès maintenant, entreprendre des démarches vers l'emploi, Emploi-Québec offre notamment des services d'aide et d'accompagnement social. C'est aussi Emploi-Québec qui offre les services d'aide financière aux personnes admissibles.

Ces structures de services sont composées d'unités centrales, de 17 directions régionales, de 147 CLE, de 7 points de services et de 11 centres spécialisés dont notamment 2 centres de communication avec la clientèle et d'un centre d'assistance au placement. Les unités centrales développent et coordonnent les programmes et mesures, planifient et évaluent la réalisation des opérations et offrent des services de support d'ensemble au réseau.

La Direction générale des opérations assure la coordination de l'ensemble des opérations d'Emploi-Québec, par l'entremise des 17 directions régionales responsables des centres locaux d'emploi et des points de service situés sur leur territoire respectif. Elle assure notamment la qualité et l'efficacité du service à la clientèle, l'atteinte des cibles et des objectifs de performance d'Emploi-Québec, le soutien à la gestion des opérations et au placement. De plus, elle assure les relations avec les ressources externes et les organismes communautaires. Enfin, elle collabore à la mise en œuvre et l'articulation opérationnelle des différents programmes et mesures ainsi qu'au suivi des budgets d'Emploi-Québec.

La Direction générale des politiques et de l'analyse stratégique assure l'élaboration et le développement des politiques en matière de solidarité sociale, en matière d'emploi, de marché du travail et de développement de la main-d'œuvre ainsi qu'en matière d'assurance parentale. Elle comprend également la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique responsable des activités de recherche, d'évaluation des politiques et des programmes et de la publication des statistiques officielles.

La Direction générale des affaires gouvernementales et des relations avec les citoyens est responsable de la planification et de l'intégration des actions du Ministère auprès des gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et étrangers. La direction générale informe l'ensemble des clientèles et la population sur les lois, règlements, mesures, services et activités du Ministère. Elle s'assure en outre que les personnes qui s'adressent au Ministère reçoivent l'information requise, puissent exprimer leur point de vue ou leur désaccord et qu'elles aient la possibilité d'utiliser les recours qui sont à leur disposition. Elle comprend la Direction des communications, le Bureau des renseignements et plaintes, la Direction de la révision et des recours administratifs, la Direction des affaires canadiennes et internationales, le Secrétariat Entraide – Secteurs publics et parapublics.

La Direction générale des services à la gestion

La Direction générale des services à la gestion assure le soutien administratif à l'ensemble du Ministère en matière de gestion budgétaire et financière ainsi que de gestion des ressources matérielles. Elle assume également la responsabilité des activités de gouverne en matière de technologies de l'information. Par l'entremise de la Direction générale adjointe du Régime québécois d'assurance parentale, elle assure l'administration, le développement et le soutien

en matière d'assurance parentale. Le **Centre de recouvrement**, qui est une agence, relève aussi de cette direction générale.

5. Les directions régionales

À la suite de la révision de structures effectuée dans le cadre de l'opération Convergence, ce sont 17 directions régionales (au lieu de 34) qui assurent la présence du réseau dans chacune des 17 régions conformément à la division territoriale retenue par le gouvernement. Elles développent les concertations régionales nécessaires à la réalisation de la mission ministérielle et encadrent et supportent la réalisation des activités locales.

En matière de main-d'œuvre et d'emploi, Emploi-Québec bénéficie de l'implication des partenaires du marché du travail (employeurs, représentants de la main-d'œuvre, le milieu communautaire et de l'éducation) au sein d'un conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) dans chaque région administrative, qui voit à la confection d'un plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi et à l'arrimage de ce plan avec la Conférence régionale des élus (CRE), responsable du développement socio-économique de la région.

En matière de solidarité sociale, ce sont les directions régionales qui suscitent ou appuient avec leurs partenaires des actions destinées à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

6. Les centres locaux d'emploi

Le nombre de centres locaux d'emploi et leur territoire sont établis sur la base territoriale des municipalités régionales de comté (MRC) et, dans les cas des régions urbaines, d'un quartier ou d'un arrondissement. Les aménagements sur les territoires de la Métropole, de la Capitale-Nationale et de l'Outaouais tiennent compte de leurs particularités.

Le centre local d'emploi (CLE) est un guichet unique où sont offerts par Emploi-Québec les services publics du volet emploi et du volet solidarité sociale dont les services d'aide financière. Les services d'aide financière offerts sont destinés aux personnes et aux familles démunies. Les services et mesures d'aide à l'emploi et de placement offerts par Emploi-Québec sont destinés aux individus et aux entreprises. Le CLE comporte des services communs de réception, une salle multiservice où les clients retrouvent des guichets d'emploi ainsi qu'un centre de documentation et d'information sur le marché du travail.

En matière de solidarité sociale, Emploi-Québec offre à tous les Québécois et Québécoises l'information sur les services et programmes d'aide financière, l'admissibilité à cette aide et le suivi de leur dossier. De plus, cette agence offre des services d'aide et d'accompagnement social aux prestataires plus éloignés du marché du travail ainsi que la référence vers d'autres organismes ou ministères.

En matière d'emploi, Emploi-Québec offre à tous les Québécois et Québécoises l'information sur le marché du travail ainsi que les services aux individus et aux entreprises, dont la détermination des besoins, le libre-service de placement et l'orientation vers un intervenant externe ou encore vers d'autres organismes ou ministères. Elle offre également aux personnes admissibles un parcours individualisé pour l'emploi qui comporte, en fonction des besoins personnels de chaque client, des mesures ou activités d'aide à l'emploi et un soutien financier favorisant l'insertion ou le retour sur le marché du travail.

À ces mesures ou services, s'ajoutent des interventions ciblées destinées à des clientèles spécifiques telles que Soutien financier pour les mineures enceintes ou encore les programmes de Soutien pour les travailleurs licenciés collectivement (dans et hors régions ressources - secteur textile et vêtement).

Par ailleurs, le CLE, pour exercer adéquatement son mandat, doit compter sur le partenariat avec des organismes communautaires ou d'intervention du milieu, notamment : les carrefours jeunesse-emploi, les ressources externes spécialisées dans le domaine de la main-d'œuvre et de l'emploi, les établissements d'enseignement, les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les organismes spécialisés en intervention psychosociale.

Le directeur local d'Emploi-Québec siège sur le conseil d'administration du centre local de développement (CLD) qui agit à titre de comité aviseur du centre local d'emploi. Le CLD élabore le Plan local d'action pour l'économie et l'emploi dont le volet soutien et développement de l'emploi est confié au CLE.

7. Bureau de la Capitale-Nationale

Le programme du Bureau de la Capitale-Nationale a pour objectif de soutenir et de promouvoir la région de la Capitale-Nationale. Sa contribution à la mise en valeur de ses sites, de ses monuments et de ses activités accentue son rôle de Capitale-Nationale. Il assure la responsabilisation des milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et appuie la diversification des assises économiques du Québec. Au cours de l'année 2009-2010, le Bureau de la Capitale-Nationale suivra la mise en œuvre des ententes afférentes à ses partenariats institutionnels tels que la Conférence régionale des élus, la Ville de Québec et les municipalités régionales de comté dans le cas de la réalisation des pactes ruraux. Par ailleurs, il assurera une vigie des enjeux régionaux et des dossiers majeurs dont Québec Horizon Culture, la démarche ACCORD et le suivi de la gestion du Fonds de l'innovation.

8. Le personnel

Pour réaliser son mandat, le Ministère compte sur un personnel de 5 941 ETC autorisés totaux dont 5 848 au Ministère et 93 dans les fonds spéciaux (61 au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et 32 au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome), en plus de 446 personnes prêtées au MESS par la Ville de Montréal. Les services sont accessibles dans 147 CLE, dans 7 points de services et dans 11 centres spécialisés et ce, dans 17 directions régionales sur le territoire québécois. Des équipes en région et au central agissent en soutien pour l'interprétation et l'instrumentation dans la gestion des lois, des règlements et des programmes, pour certaines interventions de recouvrement et pour l'ensemble de la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

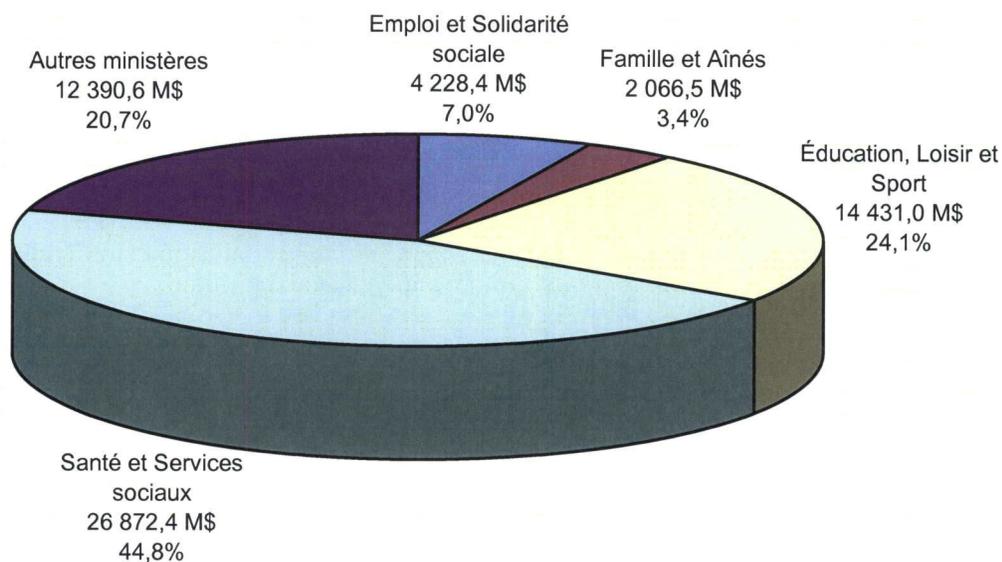
9. Figure 2 - Tableau comparatif de l'effectif autorisé total du MESS (excluant les effectifs de la Ville de Montréal)

Structure budgétaire	ETC autorisés totaux 2009-04-01	ETC autorisés comparatifs 2008-2009
Administration		
- Direction	202	211
- Services à la gestion	658	664
- Centre de recouvrement	229	234
- Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens	206	216
- Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	4 425	4 543
• Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	32	33
• Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre	61	62
- Politiques et analyse stratégique	101	103
- Bureau de la Capitale-Nationale	27	27
TOTAL	5 941	6 093
Effectif des programmes	5 848	5 998
Effectif des fonds spéciaux	93	95
TOTAL	5 941	6 093

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE

1. Figure 3 – Répartition du budget de dépenses par grand secteur de dépenses pour 2009-2010

Le graphique suivant présente la répartition du budget de dépenses de programmes du gouvernement du Québec pour 2009-2010 par grands secteurs de dépenses :



2. Explication de l'écart entre le budget original de dépenses 2008-2009 et le budget de dépenses comparatif 2009-2010 apparaissant au Livre des crédits 2009-2010

Le budget de dépenses original du portefeuille Emploi et Solidarité sociale, pour 2008-2009, était de 4 145 294,1 k\$ alors que le budget de dépenses comparatifs 2008-2009 au livre des crédits 2009-2010 est de 4 219 964,9 k\$. Cette variation de 74 670,8 k\$ par rapport au budget initialement voté s'explique par les éléments suivants :

	<u>k\$</u>	<u>k\$</u>
<u>BUDGET DE DÉPENSES ORIGINAL ALLOUÉ AU LIVRE DES CRÉDITS 2008-2009</u>		4 145 294,1
Transfert de budget de dépenses du MSSS pour le Bureau de la Capitale-Nationale	74 944,4	
Transferts de poste et crédit au Curateur public	(53,2)	
Transfert d'organisme du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) au MSSS	(22,0)	
Transfert au MTRAV et au MCCCCF pour service en rémunération confié au CSPQ	(216,2)	
Autres ajustements	17,8	74 670,8
<u>BUDGET DE DÉPENSES COMPARATIF 2008-2009 AU LIVRE DES CRÉDITS 2009-2010</u>		<u>4 219 964,9</u>

3. Synthèse des variations budgétaires entre 2008-2009 et 2009-2010

Le budget de dépenses 2009-2010 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établi à 4 228,4 en hausse de 8,4 M\$ comparativement au budget de dépenses comparatif 2008-2009 de 4 220,0 M\$.

Le budget de dépenses du programme 01 « Mesures d'aide à l'emploi » passe de 913,7 M\$ à 873,1 M\$ en 2009-2010, soit une diminution de 40,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par la baisse des montants alloués dans les fonds du Québec. En contrepartie, un budget de 219,5 M\$ sera rendu disponible dans le cadre du Pacte pour l'emploi plus : Ensemble pour la relance et ce, dès que les modalités auront été convenues avec le gouvernement fédéral. Précisons que le Fonds de développement du marché du travail (FDMT) dispose en début d'année financière d'un surplus estimé à 35 M\$.

Le budget de dépenses du programme 02 « Mesures d'aide financière » passe de 2 761,2 M\$ à 2 827,5 M\$, soit une augmentation de 66,3 M\$. Cette augmentation est attribuable notamment à l'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours.

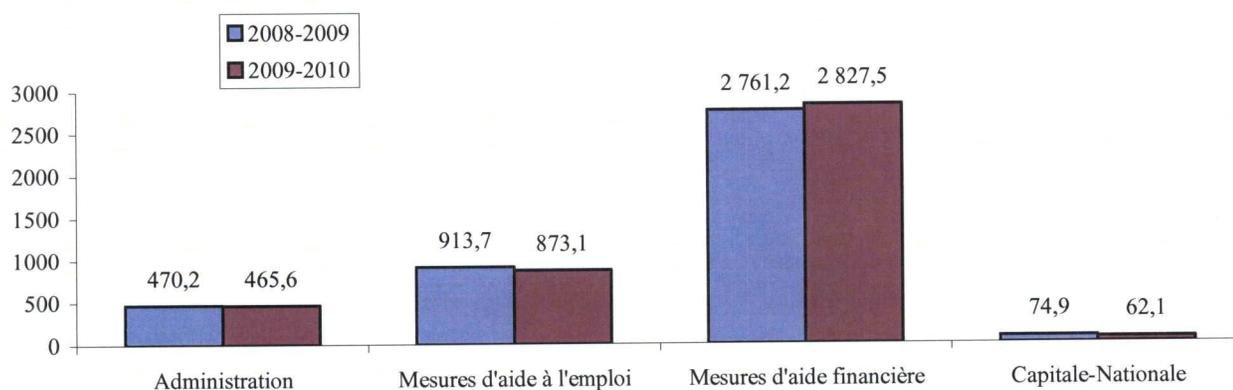
En ce qui a trait au programme 03 « Administration », le budget de dépenses passe de 470,2 M\$ à 465,6 M\$, soit une diminution de 4,6 M\$ attribuable principalement à des mesures d'économie.

Finalement pour le programme 04 « Promotion et développement de la Capitale-Nationale », le budget de dépenses 2009-2010 est établi à 62,1 M\$, soit une diminution de 12,8 M\$ comparativement au budget de dépenses comparatif de 74,9 M\$. Cette variation s'explique essentiellement par le retrait des crédits accordés pour le 400^e de la Ville de Québec en partie compensée par les sommes allouées pour le fonds événementiel.

4. Comparaison du budget de dépenses prévu par programme pour 2009-2010 et du budget de dépenses comparatif 2008-2009

Programmes	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
01- Mesures d'aide à l'emploi	873 148,0	913 704,7	(40 556,7)	891 348,7
02- Mesures d'aide financière	2 827 489,3	2 761 152,4	66 336,9	2 792 163,2
03- Administration	465 602,1	470 163,4	(4 561,3)	479 562,4
04- Capitale-Nationale	62 122,0	74 944,4	(12 822,4)	67 944,4
TOTAL	4 228 361,4	4 219 964,9	8 396,5	4 231 018,7

Figure 4 – Comparaison des budgets de dépenses par programmes pour 2008-2009 et 2009-2010



PROGRAMME 01 - MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

Objectif du programme

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* et de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre*. Il permet aussi l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi et favorise l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec. De plus, ce programme privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
01 Mesures d'aide à l'emploi	752 548,0	793 104,7	(40 556,7)	891 348,7
02 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets pour la création d'emplois pour étudiants	4 600,0	4 600,0	0,0	0,0
03 Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi	116 000,0	116 000,0	0,0	0,0
Total	873 148,0	913 704,7	(40 556,7)	891 348,7

Le budget de dépenses de ce programme passe de 913,7 M\$ en 2008-2009 à 873,1 M\$ en 2009-2010, soit une diminution de 40,6 M\$. Cette baisse s'explique notamment par une réduction des sommes allouées dans les fonds du Québec. En contrepartie, un budget de 219,5 M\$ sera rendu disponible dans le cadre du Pacte pour l'emploi plus : Ensemble pour la relance et ce, dès que les modalités auront été convenues avec le gouvernement fédéral. Rappelons que le Fonds de développement du marché du travail (FDMT) dispose en début d'année financière d'un surplus estimé à 35 M\$.

Élément 01 – Mesures d'aide à l'emploi

Objectif

Cet élément de programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi.

Aspect légal

Ce programme découle de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail* (L.R.Q., c. M-15.001), de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. d-7.1) et de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. F-5).

Mission et fonctions

Emploi-Québec gère notamment, sur le territoire du Québec, des services publics d'emploi selon un mode de gestion par résultats décentralisé et régionalisé. Au sein du ministère de

l'Emploi et de la Solidarité sociale, Emploi-Québec constitue une agence ayant des mandats exclusifs et ses champs d'intervention propres. À cet effet, Emploi-Québec s'est dotée de directions régionales et offre des services dans des centres locaux d'emploi (CLE) à l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise et aux entreprises, en partenariat avec des organismes voués au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi et au développement régional et local.

L'une des missions d'Emploi-Québec est de susciter l'emploi de la main-d'œuvre disponible, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre, d'améliorer l'offre de main-d'œuvre et d'influer sur la demande de main-d'œuvre de façon à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.

Pour réaliser sa mission, Emploi-Québec s'occupe de la mise en œuvre et de la gestion, aux niveaux national, régional, local et sectoriel, des mesures, programmes et activités relevant du ministre dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Cela comprend notamment l'information sur le marché du travail, le placement ainsi que les services et activités liés à la politique active du marché du travail. Emploi-Québec exerce aussi des fonctions relevant de l'application de certaines lois : *la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* et *la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre*. De plus, Emploi-Québec met en œuvre l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Évolution du budget de dépenses

Budget	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Total	752 548,0	793 104,7	(40 556,7)	891 348,7

Explication de la variation budgétaire

La variation de 40 556,7 k\$ entre le budget de dépenses 2009-2010 et le budget comparatif 2008-2009 s'explique notamment par une réduction des sommes allouées dans les fonds du Québec, en partie compensée par la récurrence de la hausse du salaire minimum au 1^{er} mai 2008.

Le budget de dépenses composant l'enveloppe budgétaire de 752,5 M\$ est constitué de 598,4 M\$ pourvus par l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et du financement de 154,1 M\$ par le gouvernement du Québec.

La simplification et le regroupement des mesures actives en 1998 ont permis d'alléger les mécanismes de support auprès des partenaires et des citoyens en matière de préparation, d'insertion, de création d'emploi, de stabilisation et de maintien de l'emploi, qui constituent les cinq axes de la politique active du marché du travail.

Depuis sa création, Emploi-Québec a mis de l'avant des mesures simplifiées et harmonisées, notamment par la mise en œuvre de la mesure de formation, laquelle vise à regrouper les interventions en matière de formation de la main-d'œuvre.

L'actuel défi d'Emploi-Québec est d'améliorer l'employabilité des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi et de favoriser leur intégration au marché du travail, d'accroître l'accès à la formation de base pour les adultes sans diplôme et défavorisés sur le plan de l'emploi ainsi que de favoriser un meilleur appariement entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. De plus, Emploi-Québec vise à augmenter la participation des travailleurs à des activités de formation afin de leur permettre de s'adapter aux changements et de combler les postes vacants.

Élément 02 – Provision pour augmenter, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d’emplois pour étudiants

Objectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer les virements de budgets pour augmenter les crédits des ministères pour la réalisation de projets favorisant la création d’emplois pour étudiants.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Projets pour la création d’emplois étudiants	4 600,0	4 600,0	0,0	0,0 ¹

¹ Dans le cas d’une provision, la dépense probable est zéro puisque la comptabilisation de la dépense est effectuée dans les ministères concernés.

Explication de la variation budgétaire

Il n’y a aucune variation budgétaire.

Élément 03 – Provision pour pourvoir, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en œuvre du Pacte pour l’emploi

Objectif

Cette provision permettra de pourvoir tout crédit pour la mise en œuvre du Pacte pour l’emploi. Le Pacte pour l’emploi privilégie la mobilisation et l’engagement réciproque de l’ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail. Il vise notamment à agir en partenariat et à mobiliser le Québec en faveur de l’emploi et de la qualification de la main-d’œuvre, à créer la richesse et à aider les personnes plus éloignées du marché du travail, à améliorer leur qualification, à intégrer de façon durable un emploi et à valoriser leur apport à la société.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Projets pour la mise en œuvre du Pacte pour l’emploi	116 000,0	116 000,0	0,0	0,0 ¹

¹ Dans le cas d’une provision, la dépense probable est zéro puisque la comptabilisation de la dépense est effectuée dans les programmes - éléments concernés.

Explication de la variation budgétaire

Il n’y aucune variation budgétaire à cet élément de programmes.

PROGRAMME 02 - MESURES D'AIDE FINANCIÈRE

Objectif du programme

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les personnes qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus par l'entremise du réseau Emploi-Québec. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et accorde à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il soutient financièrement les travailleurs âgés de l'industrie forestière. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
01- Aide aux personnes et aux familles	2 768 237,0	2 704 754,0	63 483,0	2 759 609,7
02- Action communautaire	10 858,8	10 914,0	(55,2)	10 914,0
03- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	23 449,5	23 240,4	209,1	21 639,5
04- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi	24 944,0	22 244,0	2 700,0	0,0
TOTAL	2 827 489,3	2 761 152,4	66 336,9	2 792 163,2

Le budget de dépenses du programme passe de 2 761,2 M\$ en 2008-2009 à 2 827,5 M\$ en 2009-2010, soit une augmentation de 66,3 M\$.

L'augmentation du budget de dépenses 2009-2010 s'explique principalement par l'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours.

Élément 01 – Aide aux personnes et aux familles

Objectif

Cet élément de programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens et citoyennes, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation plus adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi. Il vise également à aider financièrement les personnes et les familles incapables de pourvoir à leurs besoins de base pour des raisons de santé physique et mentale. De plus, il contribue notamment à soutenir financièrement les femmes mineures enceintes en situation de dénuement et à assurer le soutien du revenu pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources et les travailleurs hors régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement. Outre ces programmes, il pourvoit en crédits le financement du Fonds québécois d'initiatives sociales.

Aspect légal

La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (L.R.Q., c-13.1.1 et modifications) ainsi que son règlement d'application forment les assises légales de cet élément de programme.

Évolution des coûts, du nombre de ménages et du coût moyen mensuel

Aide aux personnes et aux familles	Budget de dépenses 2009-2010	Budget comparatif 2008-2009	Variation	Dépense probable 2008-2009
Coût aide financière de dernier recours (en k\$)	2 685 618,0	2 634 449,5	51 168,5	2 685 119,7
Ménages	323 375	327 750	(4 375)	329 998
Coût moyen mensuel (\$)	692,08	669,83	22,25	678,06
Autres activités incluses	73 300,0	62 985,5	10 314,5	67 171,0
TOTAL AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES (excluant le FQIS)	2 758 918,0	2 697 435,0	61 483,0	2 752 290,7

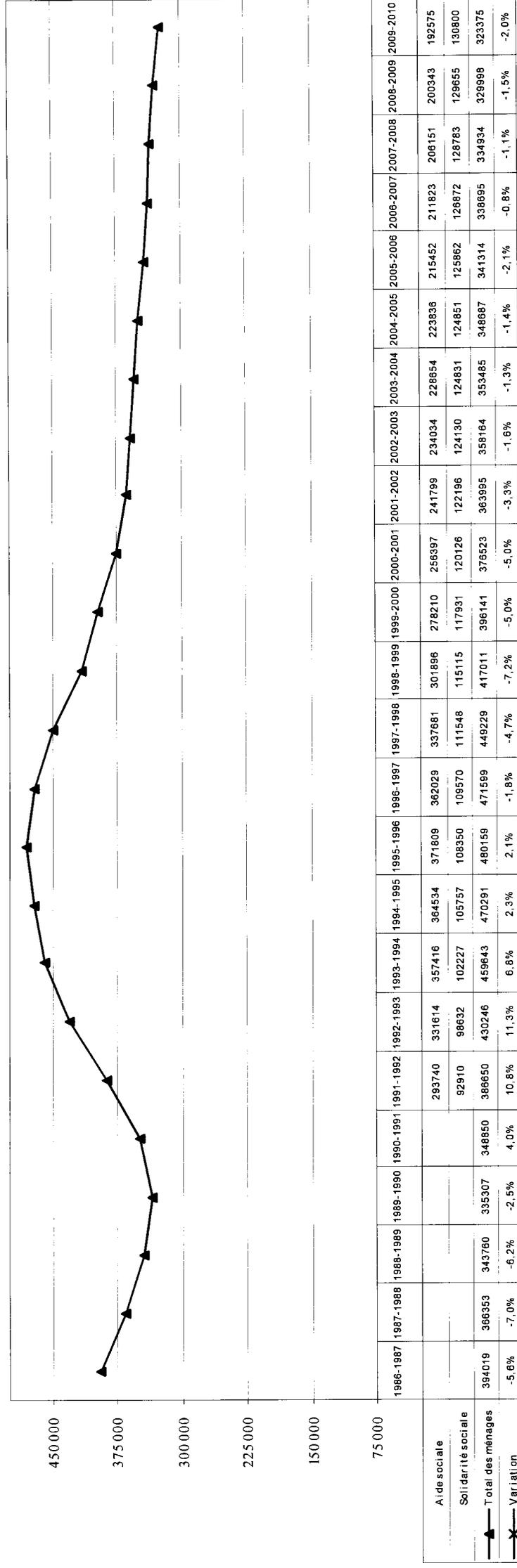
Explication de la variation budgétaire

L'augmentation entre le budget de dépenses 2009-2010 et le budget de dépenses comparatif 2008-2009 se situe à 61 483,0 k\$ et s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- L'indexation des prestations d'aide financière de dernier recours, principalement le retour à la pleine indexation au 1^{er} janvier 2009 des prestations d'aide sociale.

Le tableau de la page suivante présente l'évolution du nombre de ménages présents à l'aide financière de dernier recours de 1986-1987 à 2009-2010.

Figure 5 - Évolution du nombre de ménages à l'aide financière de dernier recours de 1986-1987 à 2008-2009



On remarque que depuis 1996-1997, le nombre de ménages ne cesse de diminuer. En 1997-1998 la diminution constatée est de 4,7 %, pour 1998-1999 elle est de 7,2 %, de 5 % en 1999-2000, de 5 % en 2000-2001, de 3,3 % en 2001-2002, de 1,6 % en 2002-2003, de 1,3 % en 2003-2004 et de 1,4 % en 2004-2005. Quant à 2005-2006, le nombre de ménages s'établit à 341 314, soit une baisse de 2,1 %. En 2006-2007, le nombre de ménages est 338 695 soit, une diminution de 0,8 %. Pour 2007-2008, le nombre de ménages s'établit à 334 934 soit 1,1 % de diminution par rapport à 2006-2007. En 2008-2009, le nombre de ménages estimé à ce jour est de 329 998 par rapport à une prévision de 327 750 représentant ainsi une diminution de 1,5 % par rapport à la prévision de 2007-2008. Pour 2009-2010, le nombre de ménage prévu est de 323 375, soit 2 % de diminution.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)Aspect légal

Le Fonds québécois d'initiatives sociales a été institué par l'article 46 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (2002, chapitre 61). Le Décret 502-2003 du 31 mars 2003 a fixé au 1^{er} avril 2003 la mise en œuvre de ce fonds.

Évolution des coûts

Fonds spéciaux	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
- Fonds québécois d'initiatives sociales	9 319,0	7 319,0	2 000,0	7 319,0

Explication de la variation budgétaire

On note pour 2009-2010 une augmentation du budget de 2 000,0 k\$. Cette augmentation s'explique notamment par les sommes consenties à la Ville de Montréal.

Les crédits du FQIS représentent l'investissement du gouvernement en regard du nouveau Fonds découlant de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Le surplus cumulé prévu du Fonds au 31 mars 2009 s'élève à 2,2 M\$. Le Ministère prévoit verser 9,3 M\$ au Fonds en 2009-2010, portant ainsi les sommes disponibles au Fonds à 11,5M\$.

Élément 02 – Action communautaireObjectif

Cet élément vise à accorder des subventions aux organismes communautaires rattachés au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et aux corporations de développement communautaire (CDC). Il comprend le programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires.

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA)Aspect légal

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome est institué par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30) et a pour objet le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale.

Ce Fonds est administré par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par la ministre des Relations internationales pour les activités relatives à l'aide humanitaire internationale.

Évolution des coûts

Budget	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Affectation à un fonds spécial	6 782,7	7 057,7	(275,0)	7 079,7
Transfert	4 076,1	3 856,3	219,8	3 834,3
Total	10 858,8	10 914,0	(55,2)	10 914,0

Explication de la variation budgétaire

En 2009-2010, on note une diminution de 55,2 k\$ qui s'explique par les éléments suivants :

	<u>k\$</u>
- Augmentation des sommes consenties aux corporations de développement communautaire (CDC)	219,8
- Diminution des sommes consenties au Fonds d'aide à l'action communautaire et autonome	(275,0)
	<u>(55,2)</u>

Précisons que le fonds dispose en début d'année financière d'un surplus estimé à 2,1 M\$

Élément 03 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crisObjectif

Cet élément de programme vise à doter l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris des sommes requises pour assurer à ces derniers une garantie de revenus lorsqu'ils s'adonnent à des activités traditionnelles. Il s'adresse aux Cris résidant au Québec qui pratiquent, comme mode de vie, des activités traditionnelles d'exploitation par la chasse, par la pêche et par le piégeage.

Aspect légal

L'origine du programme remonte au chapitre 30 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois signée le 11 novembre 1975 entre les gouvernements du Québec et du Canada, Hydro-Québec, la Société de développement de la Baie James (SDBJ), la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), les Cris et les Inuits. La convention complémentaire no 15, signée en mai 2002 entre le Québec et les Cris, modifie le chapitre 30 par un nouveau texte qui couvre tous les aspects du programme et son administration dont l'admissibilité et le calcul des prestations. Le chapitre 30 comprend également les nouvelles dispositions touchant, entre autres, la création de banques de maladie, la mise sur pied d'un Fonds d'assurance et l'introduction d'une allocation pour activités d'exploitation en région éloignée.

Le programme est administré par un organisme autonome : l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. L'Office est formé de six membres dont trois sont nommés par l'Administration régionale Cris et trois par le gouvernement. La composition de l'Office et ses pouvoirs réglementaires se trouve également au chapitre 30.

À la suite de la Convention complémentaire no 15, la législation a été modifiée et la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., c. O-2.1) sanctionnée en décembre 2002 réfère au programme tel que prévu par le chapitre 30, confirme la structure de l'Office et reprend certaines dispositions d'ordre financier.

Le programme prévoit certaines limites annuelles quant au nombre de jours qui peuvent être rémunérés : une limite individuelle de 119, 120 ou 240 jours selon le statut de l'unité de prestataires; 350 000 jours pour l'ensemble des prestataires dont 100 000 pour les allocations en région éloignée. L'année-programme débute le 1^{er} juillet.

Évolution des coûts par activité

Activités	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Prestations	21 374,5	21 208,6	165,9	19 665,5
Administration	2 075,0	2 031,8	43,2	1 974,0
Total	23 449,5	23 240,4	209,1	21 639,5

Explication des variations budgétaires

Le budget de dépenses 2009-2010 est supérieur de 209,1 k\$ ce qui correspond sensiblement au même niveau qu'en 2008-2009.

Élément 04 - Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploiObjectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer des virements de budget des programmes d'aide financière vers les budgets des mesures d'aide à l'emploi et ainsi permettre la conversion de mesures passives en mesures actives.

Aspect légal

Faisant suite au Sommet socio-économique de l'automne 1996, le Conseil du trésor a autorisé la conversion de mesures passives en mesures actives pour les personnes handicapées prestataires de l'assistance-emploi et présentant des contraintes sévères à l'emploi (CSE) dans le cadre du programme Contrats d'intégration au travail (CIT) et du programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA). Depuis le 1^{er} avril 2001, la mesure CIT a fait l'objet d'un transfert de responsabilités à Emploi-Québec. Au 1^{er} avril 2006, la gestion du programme de subvention aux entreprises adaptées a été transférée de l'OPHQ à Emploi-Québec. En 2008-2009, Emploi-Québec disposait d'un fonds de 12 155,0 k\$ pour les CIT et de 10 089,0 k\$ pour le PSEA.

Les virements sont autorisés annuellement par le Conseil du trésor par le biais de la programmation budgétaire du Ministère.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi	24 944,0	22 244,0	2 700,0	0,0 ¹

¹ Dans le cas d'une provision, la dépense probable est zéro puisque la comptabilisation de la dépense est effectuée dans les programmes - éléments concernés.

Le montant de 24 944 k\$ du budget de dépenses de 2009-2010 se compose de 11 514,0 k\$ pour le PSEA-CSE, de 11 130,0 pour les CIT-CSE et de 2 300,0 k\$ pour les CIT.

Explication de la variation budgétaire

La variation de 2 700,0 k\$ entre le budget de dépenses 2009-2010 et le budget comparatif 2008-2009 s'explique par les facteurs suivants :

k\$

L'augmentation de la clientèle des deux mesures :

- CIT-CSE	1 275,0
- PSEA-CSE	1 425,0
	<u>2 700,0</u>

PROGRAMME 03 - ADMINISTRATION

Objectif du programme

Ce programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière, du Régime québécois d'assurance parentale ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir le financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyens. Enfin ce programme contribue au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
01- Direction	14 317,3	14 337,3	(20,0)	14 988,3
02- Services à la gestion	158 944,2	159 865,7	(921,5)	159 421,2
03- Centre de recouvrement	8 542,0	8 542,0	0,0	11 022,8
04- Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens	18 790,1	21 055,6	(2 265,5)	20 622,9
05- Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	258 947,2	260 301,5	(1 354,3)	267 508,1
06- Politiques et analyse stratégique	6 061,3	6 061,3	0,0	5 999,1
TOTAL	465 602,1	470 163,4	(4 561,3)	479 562,4

Le budget de dépenses de ce programme passe de 470,2 M\$ en 2008-2009 à 465,6 M\$ en 2009-2010. La baisse de 4,6 M\$ s'explique principalement par la baisse de la tarification du Tribunal administratif du Québec, des ajustements apportés pour la fin de l'administration du programme « Initiative ciblée pour les travailleurs âgés » ainsi que des mesures d'économie.

Élément 01 - Direction

Objectif

Le budget de dépenses alloué pour la Direction du Ministère comprend les sommes prévues pour le Cabinet du ministre, le Cabinet du sous-ministre, le Bureau du sous-ministre, la Direction de la planification et de la modernisation, la Coordination de la Sécurité civile, la Direction des affaires juridiques, la Direction des ressources humaines, la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales et le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Total	14 317,3	14 337,3	(20,0)	14 988,3

Effectif	2009-2010	2008-2009	Variation
Effectif total autorisé	202	211	(9)

Explication de la variation budgétaire

L'écart s'explique par des mesures d'économie.

Élément 02 - Services à la gestionObjectif

Cet élément de programme inclut le budget de dépenses du Bureau de la sous-ministre adjointe des services à la gestion, de la Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières, matérielles et informationnelles et de la Direction générale adjointe du Régime québécois d'assurance parentale. Les budgets comprennent également les contributions d'employeurs et avantages sociaux pour les employés du Ministère ainsi que le paiement des redevances au Fonds des technologies de l'information (FTI).

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Total	158 944,2	159 865,7	(921,5)	159 421,2

Effectif	2009-2010	2008-2009	Variation
Effectif total autorisé	658	664	(6)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 921,5 k\$ entre le budget de dépenses 2009-2010 et le budget comparatif 2008-2009 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>k\$</u>
- Indexation des loyers 2008-2009	2 356,0
- Indexation des loyers 2009-2010	1 799,2
- Fin du programme Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA)	(118,0)
- Fin stratégie pour travailleurs forestiers (MFOR)	(28,7)
- Mesures d'économie	(4 930,0)
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> (921,5) <hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>

Élément 03 - Centre de recouvrement**Objectif**

Le budget de dépenses alloué au Centre de recouvrement vise à protéger et à recouvrer les sommes dues au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les activités du Centre sont régies, entre autres, par la Loi sur l'administration publique, par la Loi sur l'administration financière, par la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles et par la Loi sur l'assurance parentale.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Total	8 542,0	8 542,0	0,0	11 022,8

Effectif	2009-2010	2008-2009	Variation
Effectif total autorisé	229	234	(5)

Explication de la variation budgétaire

Aucune variation entre le budget de dépenses 2009-2010 et le budget comparatif 2008-2009

La dépense 2008-2009 tient compte des revenus associés au crédit au net provenant du recouvrement des sommes dues par les garants défaillants et de la récupération de créances radiées ainsi que des frais de recouvrement réclamés des débiteurs au titre de l'application des mesures légales.

Élément 04 – Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens**Objectif**

Le rôle de cette direction générale est de planifier et d'intégrer les actions du Ministère auprès des différents paliers de gouvernement, d'informer l'ensemble des clientèles et la population sur les lois, règlements, mesures, services et activités du Ministère. Elle s'assure que les personnes qui s'adressent au Ministère reçoivent l'information requise et qu'elles puissent exprimer leur point de vue et utiliser les recours disponibles. Le budget de dépenses est prévu pour le financement de la Direction des communications, du Bureau des renseignements et plaintes, de la Direction de la révision et des recours administratifs, de la Direction des affaires canadiennes et internationales et du Secrétariat Entraide – Secteurs publics et parapublics.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Total	18 790,1	21 055,6	(2 265,5)	20 622,9

Effectif	2009-2010	2008-2009	Variation
Effectif total autorisé	206	216	(10)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 2 265,5 k\$ entre le budget de dépenses 2009-2010 et le budget de dépenses comparatif 2008-2009 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>k\$</u>
- Rectification de la tarification du TAQ	(2 250,0)
- Mesures d'économie	(50,0)
- Autres	34,5
	<hr/>
Total	(2 265,5)

Élément 05 – Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financièreObjectif

Cet élément de programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière de même que le financement de la Commission des partenaires du marché du travail.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Total	258 947,2	260 301,5	(1 354,3)	267 508,1

Effectif	2009-2010	2008-2009	Variation
Effectif total autorisé	4 425	4 543	(118)

Explication de la variation budgétaire

La diminution de 1 354,3 k\$ entre le budget de dépenses 2009-2010 et le budget de dépenses comparatif 2008-2009 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>k\$</u>
- Fin du programme « Initiative ciblée pour les travailleurs âgés » (ICTA)	(1 073,0)
- Fin du programme « Stratégie des travailleurs forestiers » (MFOR)	(261,3)
- Retrait subvention de la communauté autochtone Akwesasne	(20,0)
	<hr/>
Total	(1 354,3)

Élément 06 – Politiques et analyse stratégiqueObjectif

Cet élément de programme permet le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Total	6 061,3	6 061,3	0,0	5 999,1

Effectif	2009-2010	2008-2009	Variation
Effectif total autorisé	101	103	(2)

Explication de la variation budgétaire

Aucune variation n'est observée entre le budget de dépenses 2009-2010 et le budget comparatif 2008-2009.

PROGRAMME 04 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale**Élément 01 – Développement de la Capitale-Nationale**Objectif

Cet élément de programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses mouvements et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2009-2010 (k\$)	Budget comparatif 2008-2009 (k\$)	Variation (k\$)	Dépense probable 2008-2009 (k\$)
Total	62 122,0	74 944,4	(12 822,4)	67 944,4

Effectif	2009-2010	2008-2009	Variation
Effectif total autorisé	27	27	0

- Retrait des crédits accordés pour le 400 ^e	k\$ (17 000,0)
- Subvention à la CCNQ	(1 011,9)
- Réduction de la provision pour créances douteuses	(270,0)
- Fonds événementiel	5 000,0
- Subvention pour la politique nationale de la ruralité	330,5
- Fonctionnement des Centres locaux de développement	122,5
- Loyer de la SIQ	6,5

Total**(12 822,4)**